

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

N° 2026-96

Procédure de
modification Plan Local
d'Urbanisme - Définition
des modalités de mise à
disposition - Procédure
de déclassement d'une
partie de la rue Thierry
Mieg

Le 18 juin 2026, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Corinne BOVET-ZARETTI, M. Nasreddine ZIANE, Mme Marianne DORIAN, M. Gautier LE VOILLEMEN, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Corinne CASTALDI, M. Jean Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Marc ROVIGO, Mme Rachel HORLACHER, Mme Christiane EINHORN, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Farid BOUSBAINE, Mme Marie-Anne THARIN, M. Bulent KILICPARLAR, M. Ian BOUCARD, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, M. Robert CREEL, M. Brice MICHEL, M. Grégory PATAILLOT, M. Philippe LEGROS, M. Benjamin HOARAU, Mme Sophie JESUS, M. Olivier BLOCH, Mme Constance VOISIN, Mme Zine TERRAL, M. Samuel DESHAYES, M. Florian CHAUCHE, Mme Murielle THANNEUR, M. Karel TRAPP, Mme Valérie PREUILH-CHOULIER, M. Lucas VANITOU, Mme Juliette HAMARD, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-Eve BELORGEY, M. Christophe SOUSTELLE, Mme Priscillia SCALET.

Etaient absents :

Mme Eirini KARAKYRIOU - mandataire : Mme Marianne DORIAN

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Secrétaire de séance : Madame BOUDEVIN Nathalie

~~~~~

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h38.



**DELIBERATION N° 2026-96**

**de M. Jean Marie HERZOG**

Adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie et des travaux

Direction de l'Aménagement et de la  
Stratégie Territoriale

Références : JMHSK/FBR/AR  
Code matière : 8.4

**Objet : Procédure de modification Plan Local d'Urbanisme - Définition des modalités de mise à disposition - Procédure de déclassement d'une partie de la rue Thierry Mieg**

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-41 et L.153-47 ;

**Vu** le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 ;

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et 2 et R134-3 à R134-31 ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la ville de Belfort approuvé par délibération en date du 10/02/2021, mis à jour le 12/07/2021, modifié le 20/12/2021, mis à jour le 12/12/2023 et le 05/07/2024, modifié le 17/10/2024 et mis en compatibilité le 09/10/2025, mis à jour le 30/12/2025 et le 07/01/2026 ;

**Considérant** que d'une part la ville de Belfort souhaite à nouveau apporter des modifications à son PLU pour adapter le règlement graphique et écrit ;

**Considérant** que d'autre part la ville de Belfort souhaite également mettre à jour des annexes du PLU afin de prendre en compte le nouvel arrêté préfectoral en date du 05 mars 2026 portant révision du classement sonore des voies ferrées du Territoire de Belfort et détermination de l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit aux abords des infrastructures ;

**Considérant** que ces adaptations réglementaires s'inscrivent dans le prolongement d'un retour d'expérience du service instructeur de la ville de Belfort dont la finalité vise à rendre le document plus lisible, plus cohérent et mieux adapté aux problématiques urbaines actuelles ;

**Considérant** que la Commune de Belfort souhaite également permettre la réalisation d'un nouveau bâtiment dans le secteur du Techn'Hom. Porté par la société Arabelle Solutions, ce projet favorisera la création d'emplois et renforcera l'attractivité du Territoire de Belfort ;

**Considérant** que ce choix nécessite l'extension du secteur UY de Techn'Hom afin d'y intégrer une partie du site occupé par l'AFPA, actuellement classé en sous-secteur UUa ;

**Considérant** que le dossier de modification a été transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), dans le cadre de l'examen au cas par cas, afin de savoir si le dossier de modification doit ou non faire l'objet d'une évaluation environnementale. (cf. annexe n°1) ;

**Considérant** que la réalisation du projet d'implantation d'un site industriel nécessite de déclasser une partie de la rue Thierry MIEG (cf. annexe n°2) ;

**1) Modification Plan Local d'Urbanisme - définition des modalités de mise à disposition**

Afin de faire évoluer le PLU de Belfort, il convient de définir les modalités de mise à disposition du dossier de PLU afin de permettre au public d'en prendre connaissance et de formuler des observations.

Le projet, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées (le cas échéant), seront tenus à la disposition du public en Mairie de Belfort, pendant une durée d'un mois, du **lundi 31 août au mercredi 30 septembre 2026 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h, à l'accueil principal de l'Hôtel de ville.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie de Belfort à l'adresse suivante : **<https://www.belfort.fr/cadre-de-vie/plu>**

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : **[amenagement@grandbelfort.fr](mailto:amenagement@grandbelfort.fr)**

Un courrier pourra également être adressé en mairie à l'attention de M. le maire de Belfort, à l'adresse suivante : Mairie de Belfort - direction de l'Urbanisme – place d'Armes 90000 BELFORT

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le dossier de modification sera notifié aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition au public.

Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal local « l'Est Républicain » et sera également affiché en mairie, pendant toute la durée de la mise à disposition.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

## **2) Déclassement d'une partie de la rue Thierry Mieg**

Par ailleurs, pour permettre la construction du nouveau bâtiment sur le Techn'Hom par la société Arabelle Solutions, il sera indispensable de déclasser, du domaine public, la partie Est de la rue Thierry Mieg, de la rue Suzanne Noel à l'avenue des Usines, en vue de la cession de cette emprise (cf. annexe n°2). Le périmètre nécessaire au projet n'étant pas encore totalement arrêté, il est probable que le déclassement soit amendé par une bande d'environ cinquante centimètres de largeur, le long de l'avenue des usines, entre la rue de l'Etang et la rue Thierry Mieg.

Cette procédure de déclassement nécessite la tenue d'une enquête publique, d'une durée de 15 jours minimum, qui se déroulera concomitamment à la mise à disposition de la modification du PLU soit du 31 août au 18 septembre 2026. Un arrêté du Maire définira ultérieurement l'ensemble des modalités de cette enquête publique.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,**

### **DECIDE**

**de valider** les modalités de mise à disposition du dossier de PLU au public,

**d'approuver** le lancement de l'enquête publique de déclassement d'une partie de la rue Thierry MIEG et d'une bande le long de l'avenue des Usines, en vue de cession à Arabelle,

**d'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 18 juin 2026 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Maire de Belfort  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 24 juin 2026  
Date de télétransmission : 23 juin 2026  
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20260618-lmc141929-DE-1-1

## Annexe 2 - Emprise à déclasser - rue Thierry Mieg



Partie Est de la rue Thierry Mieg à déclasser en vue de cession

### Légende

NumeroParcelle

Nom de Rue



Contourparcelle

N° adresse

Copyright :

Document réalisé par la cellule SIG du Grand Belfort Agglomération. le: 11/05/2026

